

« Aucun souverain, aucun peuple, aucun général ne peut avoir de garanties, s'il tolère que les officiers capitulent en plaine, et posent les armes en vertu d'un contrat favorable aux individus du corps qui le contracte, mais contraire aux intérêts du reste de l'armée. Se soustraire au péril pour rendre la position de ses camarades plus dangereuse, est évidemment une lâcheté; une pareille conduite doit être proscrite, déclarée infâme et passible de la peine de mort ».

Les exemples de capitulation en rase campagne ne sont pas rares.

Frédéric II s'exprime ainsi sur la capitulation de Maxen :

« Le maréchal Daun entoura le lendemain les troupes prussiennes. M. de Wunsch voulut percer avec la cavalerie; M. de Finck et ses collègues, plus attachés à leur bagage qu'à leur réputation, lui interdirent toute hostilité. Ces généraux, indignes du nom prussien, eurent la lâcheté de capituler avec l'ennemi et mettre les armes bas. Le corps qui se rendit si honteusement était fort de 16 bataillons et de 35 escadrons (20 novembre 1759). »

Finck fut traduit devant un conseil de guerre, cassé de toutes ses dignités militaires, et condamné à deux ans de prison.

Feuquières cite deux exemples de capitulation en rase campagne : celle que fit le prince de Saxe-Eisenach, en 1677, à la tête de 10,000 soldats de l'Empire, et celle du commandant de 27 bataillons français à la bataille de Hachstodt, le 3 août 1703.

Feuquières ajoute : « Il me paraît que cette action lâche et honteuse ne devait être sue de la postérité, qu'en apprenant en même temps la justice sévère qui en avait été faite. »

Dans la campagne d'Italie, en 1796, le général autrichien Provera, capitula avec 2,000 hommes au château de Cossaria; plus tard, à la bataille de la Favorite, ce même général capitula avec un corps de plus de 6,000 hommes.

A Ulm, en 1805, le général Mack mit bas les armes avec 30,000 Autrichiens.

Le prince de Hohenlohe, à Preslaw, le 28 octobre 1706, capitule en rase campagne avec 16,000 hommes d'infanterie prussienne, 6 régiments de cavalerie et une nombreuse artillerie.

Le général Blücher, après la bataille de Lubeck, capitule avec 21,000 Prussiens.

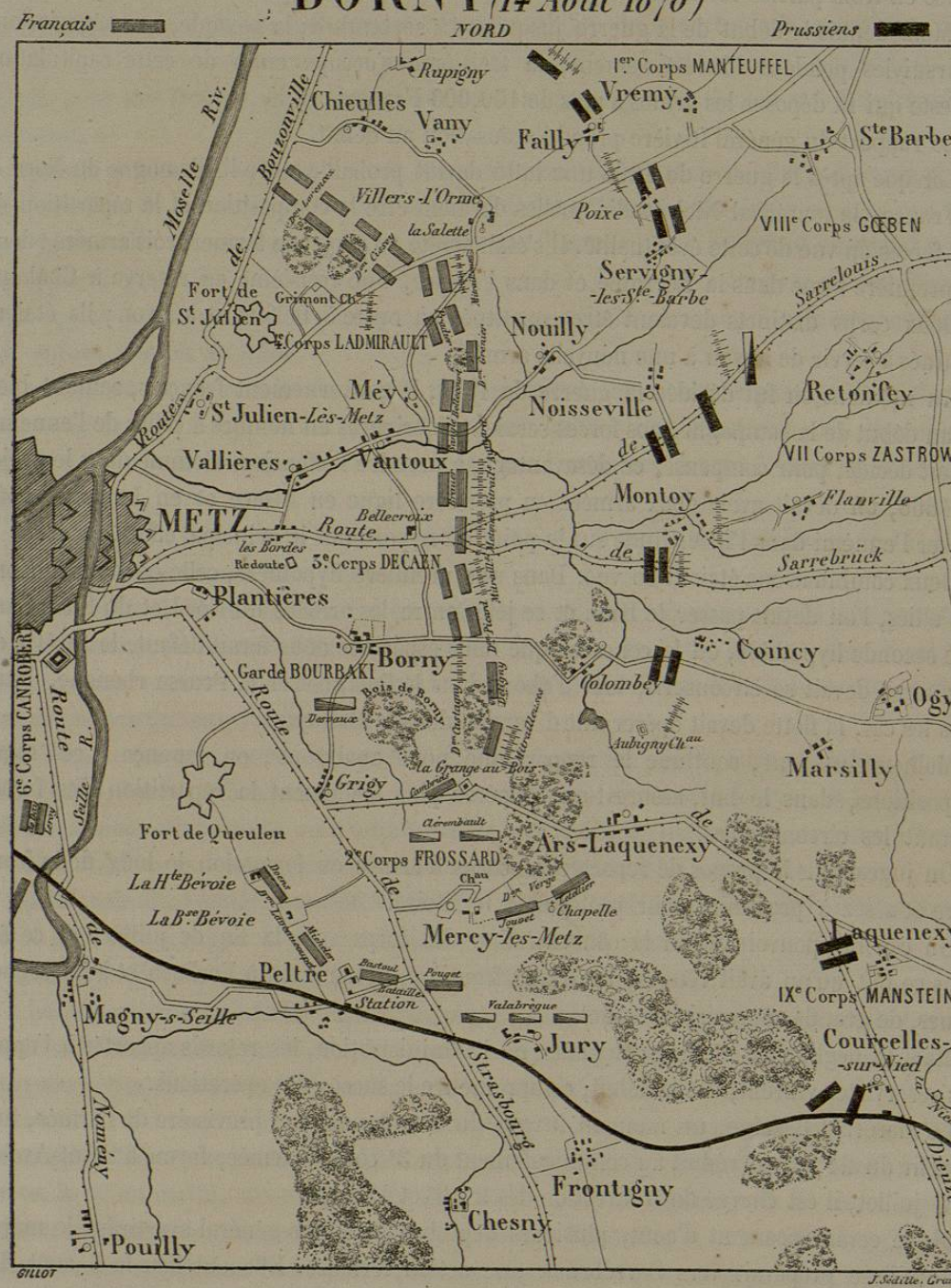
Avant la loi de 1857 (art. 210), qui punit les capitulations en rase campagne, le juge militaire appliquait le décret de 1812 rendu par l'empereur à la suite de la capitulation de Baylen.

Plus sévère que la loi de 1857, ce décret punissait de mort toute capitulation dans quelque condition qu'elle se fut produite.

Ce décret n'a eu qu'une application : le lieutenant Marin, commandant dans la province d'Oran un détachement de 200 hommes, fut cerné par les cavaliers d'Abd-el-Kader, et se rendit sans combat. Il fut jugé et condamné à mort conformément au décret de 1812; mais, sur son pourvoi en cassation, l'arrêt de condamnation fut annulé par suite de cette considération que le décret de 1812 était virtuellement abrogé par l'art. 53 de la charte de 1814, reproduit par l'art. 59 de celle de 1830.

On peut donc dire que le procès du maréchal Bazaine est sans précédent dans notre histoire militaire, ce qui rend la tâche des juges particulièrement difficile.

BORNY (14 Août 1870)



Le rapport du général de Rivière forme la matière d'un volume in-8° de 300 pages; il est divisé en trois parties relatives : la première, aux événements qui se sont accomplis autour de Metz depuis le début de la guerre jusqu'au 1^{er} septembre; la seconde, aux négociations poursuivies pendant l'investissement; la troisième s'occupe enfin de cette capitulation funeste qui fit déposer les armes à plus de 150,000 Français.

Le rapport du général Rivière prend l'accusation au début.

Lorsque après la guerre de 1866 une lutte devint probable entre l'Allemagne du Nord et la France, le maréchal Niel étudia quelles devaient être la composition et la répartition de nos forces en vue de cette éventualité. Il s'était arrêté au projet de former trois armées : deux en première ligne dans la Lorraine et dans l'Alsace, une troisième en réserve à Châlons.

Deux corps distincts devaient être constitués en outre à Belfort et à Lyon; ils étaient destinés à servir de noyau à une nouvelle armée.

Au moment où fut décidée la guerre de 1870, le gouvernement français, sentant bien qu'au début de la campagne, nos forces seraient inférieures en nombre à celles de l'ennemi, s'était décidé, pour compenser ce désavantage, à prendre l'offensive. Comme dans le projet de 1866, on devait avoir deux armées en première ligne en Alsace et en Lorraine pour laisser l'ennemi dans l'incertitude sur le point où se porterait le principal effort.

Deux combinaisons étaient en vue. Dans une première hypothèse, celle où nous aurions des alliés, l'on devait passer le Rhin et se jeter entre les armées du Nord et du Sud; dans une seconde hypothèse, où le concours que nous espérions nous ferait défaut, le théâtre de la guerre devait se circonscrire tout d'abord dans le Palatinat et la Prusse rhénane. Dans tous les cas, la flotte devait opérer une diversion dans la Baltique.

Malheureusement, continue le rapport que nous analysons, on renonça à ces sages dispositions, dans le but, assure-t-on, d'opérer plus facilement la répartition des forces suivant les circonstances.

On jugea plus à propos de reporter les corps d'armée en formation le long de la frontière et assez à proximité pour protéger le territoire.

On espérait pouvoir opérer la concentration des corps vers la fin de juillet, et ce fut dans ce but qu'on avait réuni à l'extrême frontière, notamment à Forbach et à Sarreguemines, de grands approvisionnements.

Mais la négligence et l'imprévoyance de l'administration, les retards apportés à l'appel des réservistes vinrent, dès le début, compromettre le succès des opérations.

Le maréchal Bazaine, un moment investi du commandement provisoire de l'armée, fut, à partir du 24 juillet, réduit au commandement du 3^e corps d'armée, formé à Saint-Avold. Le 5 juillet, il est chargé de la direction des 2^e, 3^e et 4^e corps.

Dès le commencement d'août, plusieurs dépêches du major-général avertirent le maréchal qu'il se préparait vers Sarrebruck une action sérieuse. Elle eut lieu le 6 août. Le matin, à dix heures, le général Frossard avertit le maréchal qu'il est attaqué. A une heure, le commandant du 2^e corps devient plus pressant : il demande un prompt secours. Rien ne décide le maréchal Bazaine. Il reste à Saint-Avold, où est son quartier général, alors que le chemin de fer pourrait le conduire en quelques instants, au centre même de cette action qu'il a pour mission de diriger.

Aussi le rapporteur juge-t-il sévèrement cette conduite :

« En résumé, en ne donnant pas en temps utile des ordres aux troupes placées sous son

commandement, en restant éloigné du champ de bataille et, par conséquent, dans l'impossibilité de diriger le combat, en n'indiquant pas de point de ralliement à son armée, le maréchal Bazaine a pleinement assumé la responsabilité de la perte de la bataille de Spikeren, du désordre qui marqua les journées suivantes, du découragement profond qui en résulta pour nos troupes, et de l'exaltation extraordinaire que ces événements inspirèrent à l'ennemi. »

Après la défaite de Forbach, il était impossible de laisser ainsi nos corps d'armée disséminés le long de la frontière : la retraite sur Metz fut ordonnée; elle s'effectua avec une lenteur funeste. En même temps que l'on concentrait l'armée, on comprenait au grand quartier général qu'il fallait un commandement unique, et, dès le 12 août, le maréchal Bazaine était appelé à diriger cette armée que, malgré les défaites des premiers jours, on appelait encore l'armée du Rhin.

Le mouvement de retraite de Metz à Châlons ayant été décidé, le passage de la Moselle commença le 12. Le rapport critique les ponts tels qu'ils furent construits, les dispositions prises et la lenteur inexplicable du maréchal, que l'empereur avertit à deux reprises de se hâter.

L'ennemi avait mis à profit le temps perdu par nous. Il nous attaqua à Borny le 14. Voici l'opinion du rapport sur cette affaire :

« Le combat de Borny inaugura d'une manière brillante, reconnaissons-le hautement, le commandement du maréchal Bazaine. Il releva le moral de notre armée, mais il retarda notre marche, et, à ce moment, puisque l'on voulait quitter Metz, il était bien plus important de gagner du temps qu'une bataille. »

La lenteur des manœuvres incombe au maréchal, qui ne peut la faire retomber, comme il l'a essayé, sur un subordonné, son chef d'état-major, le général Jarras. Si les ponts de bateaux avaient été détruits, on n'aurait pas vu, dès le 15, les uhlans pousser jusqu'à Borny, et une batterie prussienne venir canonner le quartier impérial à Longeville.

Après avoir ainsi établi, constaté les faits, le rapport, arrêtant un instant le récit, cherche quelle a pu être la raison de toutes les fautes qu'il vient de signaler.

A ce point de vue, le passage suivant a une importance spéciale :

« La déposition d'un officier supérieur, reçue dans le cours de l'instruction, établit que le maréchal n'était nullement décidé, le 15 août, à gagner, coûte que coûte, la place de Verdun; son véritable désir était de se dégager de la tutelle de l'empereur. »

Au milieu d'un encombrement sans exemple, qui provenait de ce fait que l'on n'avait songé qu'à utiliser une seule des routes conduisant de Metz à Verdun ou au nord, l'armée arrive, le 16 au matin, aux environs de Rézonville. C'est la cavalerie du 2^e corps, général Fortou, qui forme l'avant-garde; elle est surprise par l'ennemi, et la bataille s'engage dans de mauvaises conditions. Peu à peu cependant, l'activité de nos officiers et le courage des soldats rétablissent l'affaire, et le soir, c'est une victoire complète, dont il ne s'agit plus que de savoir profiter.

Toutes les positions nous sont restées, et l'ennemi, qui a combattu toute la journée avec la Moselle à dos, se trouve dans une triste situation. Un mouvement en avant, et les Prussiens ne peuvent plus s'opposer à notre marche, l'armée est dégagée, la France est sauvée peut-être.

Pourtant, le maréchal ne donna pas cet ordre si impatiemment attendu; bien plus, le len-

demain, il fait opérer un mouvement de retraite et place l'armée entre les villages de Saint-Privat-la-Montagne et de Rozérieulles.

Que se passe-t-il donc, et pourquoi cette retraite après une victoire bien chèrement acquise, puisqu'elle nous a coûté plus de 12,000 hommes hors de combat ?

Le maréchal a déclaré qu'un mouvement en arrière avait été rendu nécessaire par le manque de vivres et de munitions. Comment cette armée, qui venait de quitter Metz, qui avait, au moment du départ, huit à dix journées de marche assurées et trois ou quatre batailles à livrer, pouvait-elle se trouver ainsi dépourvue sous les murs même de la place ?

Et comment donc faisaient les Prussiens pour se ravitailler aussi complètement hors de leurs lignes de communication ?

Le rapport s'applique à rechercher quelle était, le 16 au soir, la situation exacte de l'armée au point de vue des munitions et des vivres, et il établit que cette situation était très-suffisante pour parer à toutes les éventualités, et que les vivres manquaient si peu qu'en se retirant, l'armée fut obligée de détruire 2 millions de rations.

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer l'importance exceptionnelle de ce fait : c'est là, en réalité, le premier chef d'accusation que nous rencontrons ; c'est un des plus terribles qui soient au rapport.

Le maréchal Bazaine est incontestablement victorieux, il peut jeter les Prussiens à la Moselle, rejoindre l'armée de Châlons, sauver la France, et il ne fait rien ! Ces douze heures si importantes s'écoulent une à une, et pas une décision n'est prise ; enfin, quand le maréchal donne un ordre, c'est pour la retraite.

C'est donc là qu'il faut chercher le point de départ de cette conduite étrange, que l'accusation apprécie avec une si juste sévérité.

Le rapport continue à démontrer, par l'examen de la journée du 18, que le général en chef de l'armée du Rhin était bien décidé à ne pas quitter Metz et à s'affranchir de toute tutelle incommode. De même qu'à Forbach il a laissé battre le général Frossard, de même à Saint-Privat, il laisse écraser le maréchal Canrobert. Ce chef de corps tenait la dernière route qui nous restait ouverte, de Metz à Briey. Toute la journée, à quatre reprises différentes, il demanda des renforts d'hommes et de munitions. Le maréchal Bazaine avait sous la main, à Plappeville, tout le corps de la garde et plus de 90 bouches à feu. Il n'envoya à son lieutenant qu'un secours de deux batteries. Pendant que les Allemands s'acharnaient sur Saint-Privat, il observait tranquillement, de Saint-Quentin, le côté opposé du champ de bataille, où se montraient quelques compagnies ennemies !

Nous reproduisons quelques passages du rapport relatifs à cette funeste journée du 18 août :

« La résistance du maréchal Canrobert fut héroïque ; elle aurait triomphé des efforts de l'ennemi si la garde et l'artillerie de réserve avaient été envoyées à temps à son secours. Mais, pour saisir l'occasion favorable, il aurait fallu que le commandant en chef, qui, seul, disposait des réserves, eût été en mesure de se rendre un compte exact de la situation. Comment aurait-il pu en être ainsi, puisqu'il ne quitta que vers trois heures son quartier-général et ne parut pas de toute la journée sur le champ de bataille. »

Et après avoir longuement insisté sur les faits que nous venons de résumer, le rapport conclut ainsi :

« Ainsi donc, pendant toute cette après-midi, le maréchal Bazaine est averti à plusieurs reprises du danger qui grossit vers la droite de son armée, de la situation plus que critique

du maréchal Canrobert, de l'insuffisance de son artillerie, de la pénurie de munitions qui le force à ralentir son feu dès le début du combat. Non-seulement, il ne se porte pas de sa personne sur le point menacé pour y diriger, au besoin, ses réserves, mais il abandonne à l'initiative nécessairement hésitante du général Bourbaki le soin de mettre la division de la garde en mouvement et laisse sur le Saint-Quentin 60 bouches à feu absolument inutiles....

«On ne saurait évidemment faire un crime à un général de perdre une bataille. Mais quand on voit le maréchal Bazaine ne donner aucun ordre en présence des demandes réitérées et de plus en plus pressantes du maréchal Canrobert, et le laisser écraser sans lui porter le moindre secours, comment ne pas lui demander compte de sa coupable inaction, du sang inutilement versé, de la défaite infligée à nos armes, prélude du désastre final ? »

Le lendemain, notre armée rentrait sous les murs de Metz.

Le général Rivière s'attache ensuite à prouver que le maréchal Bazaine a provoqué, lui aussi, par ses dépêches, la marche sur Sedan ; qu'il a appelé à son secours le maréchal Mac-Mahon, qu'il a su que celui-ci venait au rendez-vous qu'il avait fixé, et que, toujours par suite de la même conduite et du même but (se soustraire à la tutelle gênante de l'empereur), il a volontairement manqué à ce rendez-vous. Telle est l'accusation formelle du général Rivière.

Comme preuve, il cite une dépêche du maréchal Bazaine, arrivée à Châlons le 21 août, et dans laquelle le commandant en chef de l'armée du Rhin faisait savoir qu'il allait donner deux jours de repos à ses troupes, après quoi il reprendrait sa marche. Le maréchal de Mac-Mahon, malgré la pression du ministre de la guerre et de M. Rouher, ne voulait point s'aventurer dans la direction du Nord.

Aussitôt cette dépêche arrivée, il n'hésite plus et se met en route. Il est vrai que le maréchal Bazaine lui envoya une seconde dépêche, dubitative sur ses intentions ; mais cette dépêche fut interceptée. Le rapport accuse hautement de cette suppression le colonel Stoffel, chargé du service des renseignements auprès du maréchal de Mac-Mahon. Le colonel a-t-il agi sous l'influence du ministre de la guerre, de l'empereur, de la cour ? On ne sait ; mais l'instruction a suivi pas à pas la dépêche depuis Metz jusqu'au colonel Stoffel ; à partir de ce moment, il est impossible de la retrouver, le maréchal de Mac-Mahon n'a rien reçu.

On conçoit combien il est important d'établir que le maréchal Bazaine a pu correspondre avec le duc de Magenta et recevoir des nouvelles de la marche de son armée.

Le 26 août, en effet, le maréchal Bazaine réunit à la ferme de Grimont tous ses chefs de corps ; il discute avec eux le plan qui doit être adopté, les tentatives de sortie qu'il importe de risquer et, dans ce conseil de guerre, le nom du maréchal Mac-Mahon n'est pas prononcé.

Si le commandant de l'armée du Rhin n'a reçu aucune communication de Châlons, ce silence peut, à la rigueur, bien difficilement cependant, s'expliquer. Mais si le maréchal Bazaine est informé que, malgré tous les dangers qu'offre une semblable marche, le duc de Magenta remonte vers le nord pour secourir Metz, le conseil de guerre du 26 août devient la plus terrible charge contre le maréchal Bazaine.

Il sera convaincu alors d'avoir attiré vers lui le maréchal Mac-Mahon qu'il vouait à une défaite certaine, et d'avoir caché à ses lieutenants des nouvelles qui, si elles avaient été publiées, l'auraient obligé à un effort sérieux.

C'est donc la base fondamentale du procès, le point où la défense et l'attaque auront à

livrer le plus sérieux combat; aussi l'accusation n'épargne-t-elle pas les preuves que nous allons résumer à sa suite.

« L'instruction, dit le rapport, a pu constater que les occasions de communiquer avec le maréchal Mac-Mahon, ne firent pas défaut.

« Le sieur Mercier, parti le 19, à 8 heures du matin, de Thionville, y rentra à 4 heures et demie du soir après avoir porté à Metz les dépêches dont il était chargé.

« Le garde forestier Déchu, parti de Thionville le 19, vers 7 heures du soir, arriva à Metz le lendemain 20, à 10 heures du matin, et rentra le même jour à son poste.

« L'agent de police Flahaut quitta Thionville le 20, à 8 heures du matin, et arriva à Metz à 2 heures sans avoir rencontré personne. Le lendemain 21, il rentra à Thionville en échappant aux poursuites de quelques uhlands.

« Le même jour, la femme Imbert fit sans encombre, dans sa voiture, la route de Metz à Thionville.

« Enfin, le sieur Renou, parti de Montmédy à 9 heures du matin, le 20, arriva à Metz en voiture dans la soirée.....

« Le 19, le commandant Magnan vint à Thionville conférer à la gare avec le colonel Turnier. Après cette entrevue, deux agents sont expédiés à Metz. Peut-on raisonnablement admettre qu'ils n'emportaient aucune dépêche pour le maréchal? »

Mais voici qui est plus grave encore, et nous reproduisons cette partie du rapport qu'aucun résumé ne pourrait rendre fidèlement :

« L'instruction établit qu'un émissaire arriva au quartier général dans l'après-midi du 23. Voici en quels termes s'est exprimé le colonel Lewal dans sa déposition :

« Le 23, dans l'après-midi, vers deux ou trois heures, un courrier civil me remit une dépêche roulée en cigarette. Je l'apportai immédiatement, comme d'habitude, à M. le maréchal Bazaine. Je lui demandai s'il n'avait rien à envoyer par le courrier, il me répondit que non, et de conserver l'homme. Je saluais pour me retirer, lorsque le maréchal me dit : « Attendez, nous allons voir ce que dit cette dépêche. » Il l'ouvrit et la lut tout haut; elle indiquait un mouvement sur la Meuse de M. le maréchal de Mac-Mahon. A ce moment, connaissant à peu près la position des armées ennemies, je fus frappé du danger que courait l'armée de Châlons, pouvant être attaquée en flanc par des forces supérieures, et je m'écriai : « Monsieur le maréchal, il nous faut partir tout de suite. » Le maréchal répliqua : « Tout de suite, c'est bientôt. — Je veux dire demain, ajoutai-je. » Le maréchal alléguait des nécessités de ravitaillement en vivres et en munitions qui devaient prendre assez de temps. J'insistai pour que ces opérations fussent menées très-rapidement, m'efforçant de faire ressortir l'urgence du départ. Je demandai au maréchal de vouloir bien supprimer d'une manière complète tous les bagages; nous eûmes une discussion à ce sujet. L'entretien finit et le maréchal me dit : « Je vous ferai appeler quand il y aura lieu d'étudier le mouvement de sortie. »

« Sur la demande faite au colonel Lewal si la date du 23 se rattachait dans son esprit à d'autres circonstances, cet officier supérieur a répondu : « Je devais préparer tout un ensemble d'ordres, j'ai dû en parler au colonel d'Andlau qui était le chef de la section des mouvements. »

« Interrogé à ce sujet, le colonel d'Andlau a répondu ce qui suit :

« Dans la journée du 23, j'eus l'occasion de constater que le colonel Lewal étudiait un projet de sortie par la rive droite. Il me donna communication de ce projet. L'armée fut mise en mouvement, comme l'on sait, dans la matinée du 26. En arrivant sur le terrain, le maréchal convoqua les commandants des corps pour prendre leur avis sur la situation. Il fut décidé, dans la conférence qui eut lieu à ce sujet, que le mouvement projeté ce jour-là serait ajourné, et nous dûmes regagner nos campements.

« Tout le monde était fort désappointé de ce qui se passait, et comme j'exprimais ce sentiment devant le colonel Lewal, il me dit : « Tout cela est bien plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal sait par une dépêche reçue le 23, que le maréchal de Mac-Mahon est en route pour venir à lui. » Il me raconta alors que dans cette journée du 23, un émissaire était arrivé porteur d'une dépêche roulée sous forme de cigarette. Il ajouta que l'ayant apportée au maréchal, celui-ci l'avait dépliée et l'avait lue tout haut devant lui : cette dépêche annonçait la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz. »

« Le maréchal Bazaine a nié avec la plus grande énergie avoir jamais reçu la dépêche dont parlent les colonels Lewal et d'Andlau. Il assure que ces officiers font erreur et que le fait dont ils témoignent se rapporte au 29 août et non au 23. Il reconnaît, toutefois, avoir reçu une dépêche le 22 ou le 23, mais il ajoute que c'est celle que lui a adressée le maréchal de Mac-Mahon, le 19, du camp de Châlons, ainsi conçue : « Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite prochainement, je ne sais, à la distance où je suis de vous, comment vous venir en aide sans découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi savoir. »

« M. le capitaine de Mornay Soult, son officier d'ordonnance, est venu confirmer les dires du maréchal. Il en a écrit à M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, déposé devant le conseil d'enquête, puis devant le rapporteur.....

« On conçoit l'intérêt du maréchal à présenter une explication de nature à détruire les témoignages si concluants de MM. Lewal et d'Andlau; mais cette explication établie avec tant de soin, un fait matériel démontre péremptoirement qu'elle est controuvée.

« La dépêche du maréchal de Mac-Mahon du 19 n'a pas été apportée le 22 ou le 23 : elle a été remise le 20, au bureau télégraphique, par le garde forestier Déchu et transmise immédiatement au maréchal par M. de La Vasselais, directeur du télégraphe. Bien plus, le maréchal a écrit de sa main, sur l'original envoyé par le directeur du télégraphe, la minute de sa réponse, datée du 20, transcrite sur le registre de correspondance et expédiée le même jour à Thionville par l'émissaire Flahaut. Cette pièce existe au dossier.

« Du reste, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, étant écrite en chiffres, ne pouvait être celle que le maréchal déplie en la recevant et lit tout haut devant le colonel Lewal. »

La première partie du rapport s'arrête au 1^{er} septembre. En voici le résumé complet :

« Les opérations actives de l'armée de Metz prirent fin le 1^{er} septembre.

« La défaite de Forbach, ainsi que nous l'avons vu, fut uniquement causée par l'absence de direction dans laquelle le maréchal laissa le général Frossard et son propre corps d'armée.

« L'armée, une fois repliée sous les murs de Metz, devait battre en retraite sur Châlons. Tel était l'ordre formel de l'empereur...

